Déclaration liminaire CSAL du 18 janvier 2023

Monsieur le Président,

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois dans cette nouvelle instance qu'est le Comité Social d'Administration (CSA).

En dépit des affirmations de la DGAFP, on peut s'interroger sur la légitimité de la réunion de ce jour et des décisions qui pourraient être prises. Quelle validité accorder à une instance dont on ne connaît ni le cadre légal ni les règles de fonctionnement ? Faut-il vraiment que la DGFIP soit irrespectueuse pour ne pas avoir été capable d'édicter un règlement intérieur avant la première réunion d'un CSA quel qu'il soit.

Vous nous réunissez aujourd'hui pour aborder l'exercice des emplois. À ce sujet, depuis trop longtemps, les gouvernements successifs considèrent la DGFIP comme **un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023 !**

Lorsque le ministre et la DG osent se féliciter d'une diminution du nombre de suppressions d'emplois, selon leurs propos : « *uniquement* ***850 suppressions d'emplois à la DGFIP en 2023*** », c'est montrer bien peu de considération envers les agentes et agents de la DGFIP et ce que devrait être notre mission de service public.

La détermination et les moyens engagés par notre administration pour affaiblir les missions de service public mènent la DGFIP à sa perte.

S'il nous était donné les moyens de réaliser pleinement toutes nos missions, il n'y aurait plus besoin de recourir à des cabinets privés de conseils, d'externaliser des missions comme auprès des buralistes, La Banque Postale ou d'embaucher des contractuel·es précaires en lieu et place de fonctionnaires titulaires ! Et la liste est loin d'être exhaustive

Un des chemins emprunté par la DG reste la remise en cause de tout notre réseau de proximité de pleine compétence. Avec, entre autres, un recentrage sur les services à compétence nationale et les directions nationales et spécialisées, c'est en fait 1352 suppressions d'emplois qui frappent toutes les directions départementales et régionales ! Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la « relocalisation » de 618 emplois dont les missions ne sont pas en lien direct avec les territoires sur lesquels ils sont implantés.

Et les catégories B et C paient un lourd tribut dans ces suppressions d'emplois puisqu'elles supportent 24,5 % et 70 % de suppressions.

EMPLOIS Directions départementales											
AGFIP	**AFIP**	**AFIPA**	**IP**	**Idiv HC**	**Idiv CN**	**Idex HC**	**Idex CN**	**A**	**B**	**C**	**PLF 2023**
0	— 3	48	92	— 145	— 134	0	1	68	— 334 dont 40 Bgéo	— 955	— 1362

Localement, cela s'illustre par exemple de la manière suivante :

– au SDIF : la taxe d'urbanisme (dépendant initialement de la Direction départementale des territoires) est transférée à la DGFIP, pour partie en direction et pour partie au SDIF (on pouvait donc naïvement penser que des emplois supplémentaires allaient être implantés) pour mener à bien cette mission à la fois nouvelle et supplémentaire.
M. le président avait d'ailleurs évoqué lors du CTL du 04/07/022 la création de 2 emplois, un au 01/01/2023 et un au 01/01/2024. Or cette création d'emploi au sein du SDIF est neutralisée par la contribution du service à l'effort départemental. Cette opération a pour résultat un surcroît de travail et une obligation de formation complémentaire pour les agents et agentes des services.
Et dernière précision, l'effort départemental est bel et bien supporté par les agents. Ceux-ci sont fatigués d'avoir à subir ces suppressions d'emplois continuelles comme seule reconnaissance de leur valeur par la DGFIP .

– dans les SIP d'ANGOULEME et de COGNAC: les emplois supprimés concernent des emplois de catégories B (3) et C (3) soit 6 emplois sur 55 dans les mêmes catégories : au total plus de 10 %.

Ainsi, plutôt que d'investir dans un service public au service de la population et de la société, d'augmenter nos salaires et revaloriser pour toutes et tous notre indemnitaire, la DG réaffirme la poursuite et l'amplification des contre-réformes.
Nous réaffirmons avec force notre opposition totale à toute forme de suppressions d'emplois dans notre administration et plus largement notre ministère. La DGFIP est au cœur du fonctionnement de notre société et la dévaloriser conduit à fragiliser chaque jour un peu plus la cohésion sociale de notre pays.

Nous continuerons en 2023 plus que jamais à nous mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, réhumanisée, au service de l'intérêt général et pour un monde plus juste et plus humain.